

COMMUNE DE MONLET

43270

DECISION DU MAIRE 01/2021**PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 4°
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)****MARCHE DE TRAVAUX –CONSTRUCTION URGENTE DE DEUX PONTS A SIBEYROT****Décision n° 2021-01 du 10 Juin 2021**

Le Maire de Monlet,

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales, (ou L 5211-10 du CGCT pour les EPCI)

VU la délibération en date du 24 Mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

Vu l'urgence que présente la situation ; par arrêté 03/2021 en date du 02/04/2021, la circulation est interdite sur le pont principal (sauf riverain) pour desservir la maison d'habitation .En consultant divers experts de Travaux Publics l'un d'eux nous conseille de réaliser une structure en éléments préfabriqués (béton armé) ; technique validée par la DDT43 -Service de l'environnement et de la Forêt -par email du 03 Mai 2021.

En application de la loi ASAP du 07/12/2020, M le Maire retient la proposition de l'entreprise PASTRE pour un montant **HT de 41 373.20 €**.

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux pour la construction des deux ponts de Sibeyrot à l'Entreprise de Travaux Publics **SARL PASTRE Daniel** et Fils -les Fialettes-43320 Fix-Saint-Geney's pour un montant hors-taxes de **41 373.20 € soit 49 647.84 € TTC**.

Article 2 : La secrétaire de mairie et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Monlet , le 10 Juin 2021



Le Maire
Michel DESSIMOND